



## AVIS PUBLIC

### AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné de la susdite municipalité, que:

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi du 12 janvier 2021 à 19h00, via vidéoconférence ZOOM, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 239, chemin Cedarvale et désigné sous le lot 2 683 979. Une inscription est nécessaire avant le 12 janvier à 12h00 par courriel à [papillon@municipalitepontiac.ca](mailto:papillon@municipalitepontiac.ca) afin de pouvoir se connecter à la vidéoconférence.

La dérogation vise à régulariser la superficie du terrain à 2 181,1 mètres carrés alors que la norme réglementaire est de 3700 mètres carrés pour le lot non desservi. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 3.8.1 du règlement de zonage 178-01 et ses amendements.

De plus, la dérogation vise à régulariser le frontage de 27,47 mètres alors que la norme réglementaire est de 45 mètres carrés pour le lot non desservi. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 3.8.1 du règlement de zonage 178-01 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

**DONNÉ À PONTIAC** ce 22<sup>e</sup> jour de décembre 2020.

---

M. Pierre Said  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h00 et 16h00, le 22<sup>e</sup> jour de décembre deux-mille vingt.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 22<sup>e</sup> jour de décembre deux-mille vingt.

---

M. Pierre Said  
Directeur général et secrétaire-trésorier